

Propos de remerciements pour la cérémonie de remise de décoration.

Madame le Ministre,

Je veux vous dire combien cette marque de considération de la République d'Autriche me touche. Et vous remercier du fond du cœur pour les mots bienveillants que vous avez prononcés à mon endroit.

Je connais votre grande carrière politique et admire vos remarquables succès. Je sais que vous avez également exercé des fonctions diplomatiques à Paris et je suis particulièrement flatté de recevoir cette médaille d'honneur de vos mains.

Permettez-moi d'exprimer aussi ma profonde gratitude et ma plus chaleureuse amitié au Président Georges Weißmann qui, j'en suis sûr, a beaucoup œuvré pour que cette éminente décoration me fut décernée.

Elle constitue pour moi un immense honneur et aussi un encouragement à poursuivre un engagement, commencé il y longtemps déjà, pour une Europe Notariale si nécessaire, pour garantir la sécurité juridique au sein de l'Union européenne.

Les Notaires autrichiens et les Notaires français, comme d'autres, ont en partage une même mission reçue de leur Etat respectif dont ils détiennent le sceau pour conférer aux actes qu'ils reçoivent le caractère de l'autorité publique et la valeur d'un jugement en dernier ressort.

Aujourd'hui l'acte authentique, reçu en Autriche, en France, comme dans 10 pays de l'Union européenne, est un instrument juridique européen qui circule entre les Etats membres. La construction européenne appelle que, demain, cet acte authentique issu de la souveraineté des Etats, devienne, comme la monnaie, un instrument européen.

Demain, 360 millions de citoyens européens, dans une Europe plus intégrée, noueront entre eux, au-delà de leurs frontières nationales, des relations contractuelles. Grâce aux 33.000 notaires européens, l'authenticité peut et doit y jouer un rôle majeur. Elle marquera la part de confiance, de foi publique offerte par chaque Etat à ses ressortissants pour leurs contrats à l'échelle européenne.

L'acte authentique européen aura la même efficacité qu'un jugement immédiatement exécutoire sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne.

Ces actes, ces contrats participeront à la création d'un droit communautaire non pas exclusivement issu des administrations centrales nationales ou européennes, mais né de la libre volonté des citoyens européens.

En forme de conclusion, je forme le vœu que les gouvernements autrichien et français ouvrent ensemble la voie à l'institution pour leurs notaires d'une mission désormais européenne :

- incarner leur État, sa puissance souveraine, l'équité, la justice,
- recueillir des consentements et les traduire en droit pour en faire la loi des contractants.
- concilier la liberté, base de l'efficacité économique, et la sécurité, composante essentielle de l'harmonie sociale.
- Offrir aux citoyens d'Europe les instruments juridiques qui leur sont nécessaires pour que souffle sur notre continent un esprit de paix, de justice et de fraternité

Je vous remercie.

Alain Lambert